



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024



Délibération n°2024-48

**Thème : FINANCES 2**

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'association « LES MIRETTES »**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 20    Pouvoirs : 9    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

**Étaient représentés :**

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Karima COEURET  
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD  
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

**Absents excusés :**

Caroline MASPER, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Geoffroy GONZALEZ, Jean-Michel GRES.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ATTENDU** que pour l'accomplissement de missions présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la commune, les associations qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif, peuvent recevoir des aides financières de la commune.

**ATTENDU** que la commune par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions. Elle affirme, ainsi, une politique de soutien actif aux associations locales.

**CONSIDERANT** que l'association Les Mirettes, collectif d'artistes passionnés photographes et céramistes, a ouvert courant 2023 Place Martial Sicard à FORCALQUIER un magasin-atelier de créateurs : céramique, peinture, bijoux, photographie.

L'association œuvre pour la promotion du travail des artistes et des artisans créateurs – elle propose des ateliers et des stages de pratiques artistiques et/ou artisanales, ainsi que l'organisation ponctuelle d'événements culturels.

**CONSIDERANT** que les travaux d'aménagement de la rue René Cassin entrepris par la commune depuis début octobre et pour une durée de plusieurs semaines impactent l'activité de l'association dont l'accès au magasin est rendu difficile,

Afin de compenser la baisse d'activité, il est proposé d'attribuer à l'association LES MIRETTES une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 460 €.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 460 € en faveur de l'association « LES MIRETTES » ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT

